

FICHE PÉRENNISATION DES « EMPLOIS CNDS » PAR LA CONSOLIDATION 2019

SOUTIEN DE LA PERENNISATION DES « EMPLOIS CNDS » PAR LA CONSOLIDATION

Ce dispositif concerne les postes dont les conventions sont arrivées à échéance en 2018 (au terme de leur 4^{ème} année) ou qui ont fait l'objet en 2018 d'une consolidation pour une 5^{ème} année.

Une poursuite de la convention sur deux ans d'un montant maximum de l'aide perçue en 2018 pour 1 ETP pourra être allouée après évaluation par le pôle sport de la DDCS de Paris.

Type d'emploi CNDS pouvant bénéficier d'une consolidation	Montant annuel maximum pour 1 ETP	Durée
Emploi CNDS Dégressif	5 000€	2 ans (durée incompressible)
Emploi CNDS Non Dégressif	12 000€	2 ans (durée incompressible)
Aide Ponctuelle à l'emploi de 2018 (APE)	12 000€	2 ans (durée incompressible)
Emploi Sportif Qualifié (ESQ)	12 000€	2 ans (durée incompressible)
Emploi Citoyens du Sport (CIEC)	9 000€	2 ans (durée incompressible)

Il est vivement conseillé de commencer dès à présent à mettre à jour le dossier administratif sur « le compte-asso ».

L'attribution de subvention est assujettie à la signature d'une convention « emploi » avec le CNDS validée par le délégué territorial du CNDS après avis de la commission territoriale CNDS.